



Tableau de l'allocation financière à l'utilisateur

Politique de déplacement des usagers

Région du Bas-Saint-Laurent	Montant alloué à l'utilisateur pour compenser une partie des frais pour l'utilisation d'un véhicule (aller et retour)				
Lieu de l'établissement qui fournira les services requis Lieu de l'établissement où l'utilisateur reçoit habituellement les services	Lévis	Québec	Trois-Rivières	Montréal	Sherbrooke
La Matanie	140,76 \$	144,90 \$	204,70 \$	257,60 \$	241,50 \$
La Matapédia	143,06 \$	147,20 \$	207,00 \$	259,90 \$	243,80 \$
La Mitis	113,16 \$	117,30 \$	177,10 \$	230,00 \$	213,90 \$
Rimouski-Neigette	95,07 \$	98,90 \$	158,70 \$	211,60 \$	195,50 \$
Les Basques	69,46 \$	73,60 \$	133,40 \$	186,30 \$	170,20 \$
Témiscouata	78,66 \$	82,80 \$	142,60 \$	195,50 \$	179,40 \$
Pohénégamook	65,32 \$	69,46 \$	129,26 \$	182,16 \$	166,06 \$
Rivière-du-Loup	0 \$	48,30 \$	108,10 \$	161,00 \$	144,90 \$
Kamouraska	0 \$	0 \$	71,30 \$	124,20 \$	108,10 \$



Un montant de 52,76 \$ par jour de rendez-vous est alloué à l'utilisateur pour compenser une partie des frais de repas.



Un montant de 70,44 \$ par jour de rendez-vous est alloué à l'utilisateur pour compenser une partie des frais d'hébergement (aller et retour) avec preuve justificative d'hébergement.

À noter que ces montants peuvent doubler pour les déplacements à destination de Sherbrooke, Trois-Rivières et Montréal avec une preuve justificative d'hébergement de deux nuits.

Les montants ont été indexés en date du 1^{er} avril 2025. Ils seront indexés automatiquement chaque année selon l'indice des prix à la consommation.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec

